

café et le caoutchouc naturel), des dispositions économiques sont présentement appliquées alors que dans le cas de l'étain, elles ont été suspendues.

Le deuxième Accord international sur le caoutchouc naturel est entré en vigueur provisoirement le 29 décembre 1989. Partie au premier accord, le Canada n'a pas encore déterminé s'il adhérerait au plus récent.

Les États membres de l'Accord international sur le café ont convenu en septembre d'introduire un élément de sélectivité, c'est-à-dire de faire une distinction entre les différents types de café, dans l'application des augmentations ou des diminutions des contingents à l'exportation au cours de la dernière année de l'accord présentement en vigueur. Des négociations sont déjà amorcées en vue de la conclusion d'un nouvel accord, lequel devrait prendre effet à l'expiration de l'accord actuel, soit le 30 septembre 1989.

Le Conseil international de l'étain (CIE) et ses États membres, y compris le Canada, continuent d'être parties à des actions en justice dans plusieurs juridictions, suite à la suspension des opérations du stock régulateur du Conseil en octobre 1985. Depuis la mi-1988, le Canada s'est attaché à explorer les possibilités de conclure un règlement sur les montants dus par le CIE à ses créanciers. Le sixième Accord international sur l'étain vient à expiration le 30 juin 1989.

Le Canada maintient son statut d'observateur au sein de l'Accord international sur le cacao, entré provisoirement en vigueur en janvier 1987. Les divergences non résolues entre les pays consommateurs et certains pays producteurs membres ont en grande partie paralysé le fonctionnement de l'Accord, notamment la gestion du stock régulateur.

Le Canada participe également aux activités de plusieurs organisations et groupes d'étude internationaux sur les produits de base qui ne disposent pas de pouvoirs d'intervention sur le marché. Ces organismes s'occupent principalement de la collecte et de la diffusion de renseignements économiques sur les produits visés ainsi que sur l'efficacité des pratiques industrielles. Le Canada est depuis longtemps un intervenant actif au sein du Conseil international du blé et de l'Organisation internationale du sucre.

Au cours de 1988, l'Accord international sur le jute a été prolongé jusqu'en janvier 1991. En mars 1989, le Canada a pris part aux discussions qui ont mené à la rédaction d'une nouvelle ébauche d'accord, mettant l'accent sur la transparence, le développement des marchés et l'amélioration de l'industrie. Créée en 1985 en vue d'assurer une meilleure transparence des marchés et de mettre l'accent sur la gestion et l'exploitation des forêts tropicales, l'Organisation internationale des bois tropicaux est devenue le point de mire de la communauté internationale pour ce qui concerne l'avenir des forêts tropicales de la planète. Le Canada, qui est membre de cette organisation depuis 1986, participe de plus en plus activement au travail de cette organisation.

Le Canada occupe présentement la présidence du Groupe d'étude international du plomb et du zinc et il a joué un rôle de premier plan dans la négociation du mandat du groupe d'étude international du nickel. Des efforts sont présentement déployés pour permettre à ce groupe de démarrer. Le Canada a également joué un rôle actif dans les négociations portant sur le mandat d'un groupe d'étude international sur le cuivre, qui ont pris fin en février 1989. Les discussions au sujet du mandat d'un groupe d'étude international sur l'étain sont terminées et il ne reste plus qu'à obtenir la

signature des États membres. Un nouveau centre international d'échanges et de renseignements statistiques sur le minerai de fer est en voie de création.

En juin, le Canada a ratifié la Convention de l'Organisation internationale du travail sur la sécurité de l'utilisation de l'amiante, qui reprend l'approche canadienne préconisant une utilisation contrôlée de ce produit. Cette ratification permettra à la Convention d'entrer en vigueur en juin 1989. Avec le soutien du gouvernement fédéral, l'Institut de l'amiante de Montréal a pris l'initiative en septembre de commencer à constituer un groupe international en vue de promouvoir l'utilisation sécuritaire de l'amiante et de certaines autres fibres industrielles.

En 1983, le Canada avait ratifié l'Accord établissant le Fonds commun pour les produits de base, conclu sous les auspices de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en 1980. Le nombre minimal de ratifications a été atteint en juin 1988, et il est à prévoir que l'Accord prendra effet en juin 1989. Cet instrument permettra de financer les opérations au titre des stocks régulateurs prévues dans les accords internationaux sur les produits de base ainsi que les projets approuvés entrepris par des organisations et des groupes d'étude internationaux qui s'intéressent aux produits de base.

Des délégations canadiennes ont pris régulièrement part aux réunions du Groupe de haut niveau de l'OCDE sur les produits de base, de la Commission des produits de base de la CNUCED ainsi que des comités de la FAO et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe pour y débattre un certain nombre de questions liées aux produits de base.

Les répercussions des accords environnementaux internationaux et de l'initiative de la Communauté en vue d'établir un marché unique d'ici à 1992 sur le commerce des ressources canadiennes et l'imposition possible de nouvelles barrières aux exportations canadiennes de produits forestiers, notamment par l'adoption de nouvelles exigences phytosanitaires, de normes touchant les produits et de restrictions quantitatives, ont retenu l'attention au cours de l'année.

Les répercussions qu'auront les ententes et la réglementation internationales en matière d'environnement sur les fabricants canadiens de produits provenant de ressources naturelles, conjuguées à l'impact du projet européen de 1992, ont également été des sujets de préoccupation.

Affaires du GATT

Nouvelles adhésions

Le Canada procède à des discussions avec la Chine, le Costa Rica, la Tunisie et la Bolivie au sujet de leurs demandes d'adhésion au GATT. Ces négociations en sont rendues à divers stades. Des pourparlers bilatéraux ont été entrepris au début de l'année avec la Chine, alors que les négociations tarifaires avec le Costa Rica et la Tunisie se sont poursuivies. La préparation de la position du Canada en ce qui a trait aux demandes d'adhésion au GATT présentées par l'Algérie, la Bulgarie, El Salvador, le Guatemala et le Paraguay a progressé.

Sociétés des alcools

Un règlement bilatéral négocié avec la Communauté européenne sur la question des pratiques des sociétés provinciales des alcools permet au Canada d'exécuter la décision rendue par un groupe spécial du GATT au cours de l'année. L'Ac-